

## **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1820**

**Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de réduire le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal pour certains usages dans la zone P05-524 (Secteur Précieux-Sang)**

**CONSIDÉRANT** qu'une modification au règlement de zonage numéro 1787 est nécessaire afin de réduire de 6 à 2 le nombre maximal d'étages pour un bâtiment principal, et ce, pour certains usages dans la zone P05-524, située dans le secteur Précieux-Sang;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 7 juillet 2025;

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1787**

#### **1. SECTEUR PRÉCIEUX-SANG – ZONE P05-524**

- 1.1 La grille de spécifications P05-524 est modifiée afin de réduire de 6 à 2 le nombre maximal d'étages pour un bâtiment principal, et ce, pour les usages « Habitation collective (H-5) », « Commerce agricole (C-4) », « Service communautaire et public (P-1) » et « Récréation intérieure (R-2) », à structure isolée, tel que montré à l'annexe A du présent règlement.

#### **2. DISPOSITIONS DIVERSES**

- 2.1 L'annexe A fait partie intégrante du présent règlement comme si elle était reproduite au long.
- 2.2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ LE 18 AOÛT 2025, PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 25-\_\_\_.**

\_\_\_\_\_  
Lucie Allard, mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Sébastien Rheault, assistant-greffier

<b>Avis de motion</b>	<b>7 juillet 2025</b>
<b>Premier projet de règlement</b>	<b>7 juillet 2025</b>
<b>Second projet de règlement</b>	<b>18 août 2025</b>
<b>Adoption du règlement</b>	
<b>Certificat de conformité</b>	
<b>Entrée en vigueur</b>	

# **ANNEXE A**

<b>Zone P05-524</b>									
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1	Habitation unifamiliale							
	H-2	Habitation bifamiliale							
	H-3	Habitation trifamiliale							
	H-4	Habitation multifamiliale							
	H-5	Habitation collective	X						
	H-6	Maison mobile							
	H-7	Minimaison							
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1	Commerce de vente au détail							
	C-1	a) Magasin d'alimentation							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail							
	C-2	Commerce de gros							
	C-3	Service professionnel et personnel							
	C-3	a) Service professionnel							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux							
	C-3	c) Service financier et immobilier							
	C-3	d) Garderie et CPE							
	C-3	e) Service de soins médicaux							
	C-3	f) Autre service							
	C-4	Commerce agricole		X					
	C-5	Commerce d'hébergement							
	C-5	a) Hébergement commercial							
	C-5	b) Hébergement résidentiel							
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool							
	C-6	a) Restauration							
	C-6	b) Débit d'alcool							
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction							
	C-7	a) Service, réparation et transport							
C-7	b) Vente et location de véhicules								
C-7	c) Services de construction								
C-8	Commerce lourd								
C-9	Commerce de carburant								
C-10	Commerce de nature érotique								
<b>Communautaire (P)</b>	P-1	Service communautaire et public		X					
	P-2	Service communautaire et public régional							
	P-3	Service public			X <sup>(1)</sup>				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public							
	P-5	Conservation							



